

PROCES VERBAL
COMITE SYNDICAL - SYNDICAT MIXTE DEPART

SEANCES DU 31 MARS 2025
Y SCHOOLS – 18H30 et 19H30

Date des convocations	18-03-24
Nombre de délégués titulaires en exercice	74
Nombre de délégués titulaires présents	18h30 :39 19h30 :41
Nombre de délégués titulaires ayant donné pouvoir	10
QUORUM	ATTEINT

L'an deux mille vingt-cinq, le lundi trente et un mars, à dix-huit heures trente puis à dix-neuf heures trente, le Comité syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni à l'amphithéâtre de l'école Y Schools, 217 avenue Pierre Brossolette à TROYES, sous la présidence de M. Jean-Pierre ABEL.

A été nommé secrétaire de séance : Mme Aurélie COLLOT.

Présents :

CA Troyes Champagne Métropole : ABEL Jean-Pierre, BAZIN Etienne, COCHET Jean-Michel, COLLOT Aurélie, DRAGON Jean-Luc, DUQUESNOY Olivier, GATEAU Frédéric, GOUJARD Pascal, GROSJEAN Patrick, GUENARD André-Paul, FAIVRE Philippe, FLEURET Dominique, HANDEL William, HOUARD Bruno, LEBFEBVRE Fabrice, LUISE Dominique, MALARMEY Michèle (19h30), POTTIER Denis, THOMAS Christine, TRESSOU Marie-Hélène, ZAJAC Anna

CC Forêts Lacs Terres en Champagne : COUSIN Jean-François, JACQUINET Olivier, PINET Jean-Louis

CC Arcis Mailly Ramerupt : GAUDY Solange, MICHONNEAU Philippe, ROBERT Jean-Claude

CC Lacs de Champagne : DEZOBRY Bruno, JACQUARD Gilles, SIBOIS Laurent (19h30)

CC Vendeuvre-Soulaines : HUARD Lionel

CC Région de Bar-sur-Aube : MAITRE Pierre-Frédéric

CC Barséquanais en Champagne : BERLOT Claude, LOMBART Michel, THIEBAUT Didier

CC Chaourçois et Val d'Armanche : BATAILLE Roger, DELCHER François, HOUARD Daniel, POILVE Pierre

CC Pays d'Othe : ETCHETO Philippe, PROT Hubert

Représentés (10 pouvoirs) : BATTELIER Liliane représentée par COUSIN Jean-François (suppléant), BLASSON Christian représenté par GATEAU Frédéric (suppléant), DENORMANDIE Christian représenté par PINET Jean-Louis (suppléant), DERA EVE Jannick représentée par ETCHETO Philippe (suppléant), DYON Patrick représenté par JACQUINET Olivier (titulaire), HELIOT-COURONNE Isabelle représentée par THOMAS Christine (titulaire), HOMEHR Claude représentée par DRAGON Jean-Luc (suppléant), LEBECQ Jérémy représenté par DUQUESNOY Olivier (titulaire), LEROY Marie-Thérèse représentée par FLEURET Dominique (titulaire), PELLETIER Denis représenté par DELCHER François (suppléant).

Autres personnes présentes : DAVID Laëtitia, LEITZ Claudie, ROBLES Valérie, TAPE Eliane (agents syndicat DEPART) ; RAPINAT Rodolphe (agent TCM)

Séance de 18h30 - Ordre du jour

1. Désignation d'un secrétaire de séance (rapport 2025-03-01)
2. Approbation du procès-verbal de la séance du 2 décembre 2024 (rapport 2025-03-02)
3. Modification du Règlement Budgétaire et Financier (rapport 2025-03-03 et annexe)
4. Débat d'Orientations Budgétaires (rapport 2025-03-04 et R.O.B.)
5. Questions diverses

Déroulé de séance

1. Délibération n°2025-03-01 : Désignation d'un secrétaire de séance

M. le Président Jean-Pierre ABEL propose à l'assemblée de désigner, parmi les élus présents lors de cette séance, celui le plus jeune comme secrétaire de séance.

Le Conseil Syndical, après accord de l'intéressé et, sur la proposition de M. le Président et après en avoir délibéré, décide (à l'unanimité) :

- **DE DESIGNER Mme Aurélie COLLOT comme secrétaire de séance.**

M. le Président Jean-Pierre ABEL accueille de nouveaux délégués au syndicat DEPART, suite à des changements intervenus au sein de certaines intercommunalités :

- Pour la Communauté de communes du Barséquanais en Champagne : M. Claude BERLOT, maire de Bourguignons, et M. Michel LOMBART, maire de Gyé-sur-Seine ;
- Pour la Communauté de communes du Chaourçois et du Val d'Armanche : M. Denis PELLETIER, maire de Vosnon, représenté par M. François DELCHER, suppléant (Avreuil).

2. Délibération n°2025-03-02 : Adoption du compte-rendu de la séance du 2 décembre 2024

M. le Président Jean-Pierre ABEL propose à l'assemblée l'adoption du procès-verbal relatif à la dernière séance du comité syndical en date du 2 décembre 2024. Celui-ci était dédié au partage de nombreuses actualités du syndicat DEPART : un point d'étape sur la démarche de mise en compatibilité des documents d'urbanisme avec le SCoT des Territoires de l'Aube, la parution du Guide de compatibilité, la présentation du 3^e numéro du Référentiel des territoires et du Cahier n°2 de l'Observatoire de l'économie. M. le Président Jean-Pierre Abel avait également tenu à exposer à l'assemblée les dernières informations relatives à la territorialisation des objectifs de sobriété foncière dans le cadre de la trajectoire vers le ZAN. Enfin, un retour sur les Rencontres nationales des SCoT à Arras avait permis d'échanger sur les thèmes abordés lors de cet évènement rassemblant annuellement les établissements publics de SCoT.

Le Conseil Syndical, sur la proposition de M. le Président et après en avoir délibéré, décide (à l'unanimité) :

- **D'ADOPTER le compte-rendu du Comité syndical du 2 décembre 2024.**

3. Délibération n°2025-03-03 et annexe : Modification du Règlement Budgétaire et Financier

M. le Président Jean-Pierre ABEL rappelle à l'assemblée l'objet et le contenu du règlement budgétaire et financier dont doivent se doter les collectivités régies par la nomenclature M57 pour leur budget. Lors de son adoption en 2024, le RBF spécifiait qu'il n'existait pas de section d'investissement au sein du budget du syndicat DEPART. Compte-tenu de l'évolution de notre structure, il informe qu'il est désormais nécessaire d'ouvrir une section d'investissement pour le budget 2025, et par conséquent de réviser le RBF.

Le Conseil Syndical, sur la proposition de M. le Président et après en avoir délibéré, décide (à l'unanimité) :

- **D'ADOPTER à compter du 1^{er} janvier 2025 le règlement budgétaire et financier (RBF) tel qu'annexé au présent rapport.**

4. Délibération n°2025-03-04 et R.O.B. : Débat d'Orientations Budgétaires

M. le Président Jean-Pierre ABEL rappelle les objectifs du Rapport d'Orientations Budgétaires et fait une introduction générale sur les prochains enjeux du syndicat en termes de missions et de dépenses afférentes. Le bilan 2024 et les perspectives 2025 sont exposés à l'assemblée.

Concernant les locaux, M. le Président Jean-Pierre Abel rappelle que le syndicat est locataire depuis 2017 de surfaces de bureaux dans les locaux de l'EPTB Seine Grands Lacs situés au 28 boulevard Victor Hugo à Troyes. Depuis septembre 2023, la convention de mise à disposition de ces locaux a été renouvelée selon un bail annuel, qui rend précaire la situation du syndicat. En outre, les effectifs de Seine Grands Lacs évoluant progressivement, les conditions d'accueil dans le bâtiment ont été modifiées avec la perte de la salle de réunion et de la cuisine transformées en bureaux, faisant cohabiter au 2^e étage les personnels des deux structures. Une recherche de nouveaux locaux engagée en 2024 a abouti, après deux visites, en accord avec le Bureau et l'équipe, à retenir un lot disponible situé à l'Espace Régley, 1 boulevard Charles Baltet à Troyes. La qualité du bâtiment, la position centrale, les possibilités de stationnement, la présence d'un accueil et la mise à disposition de salles de réunions constituent des avantages certains.

En termes de coût, les loyers, charges et dépenses à prévoir représentent un budget annuel estimé à un peu plus du double que les locaux actuels. Le projet induit l'ouverture de la section d'investissement (pour les aménagements à prévoir).

Concernant le personnel, M. le Président Jean-Pierre Abel rappelle que la procédure de recrutement lancée en 2024 n'a pas abouti. Au regard du faible nombre de candidatures reçues, des incertitudes liées au calendrier du SRADDET, et de la possibilité de faire appel ponctuellement aux services d'un prestataire extérieur (notamment pour le bilan du SCoT), le choix a donc été fait de ne pas relancer la procédure de recrutement en 2025.

M. le Président Jean-Pierre Abel rappelle que les recettes du syndicat sont uniquement basées sur les cotisations de ses membres, et, au moment de la révision ou modification du SCoT, sur les dotations de l'Etat. Ainsi, le résultat déficitaire de l'année 2024 s'inscrit dans la trajectoire de réduction progressive de l'excédent cumulé, permettant la poursuite des missions du syndicat pendant la période de mise en œuvre du SCoT jusqu'à la fin du mandat, à cotisation constante, comme le syndicat s'y est engagé.

Pour préparer l'avenir, il souligne qu'il conviendra de prévoir un retour de la cotisation à 1,40 € en 2026 (ou en 2027 avec un premier palier à 1,20€ en 2026). Cette évolution pourra être décidée lors du prochain Comité syndical afin que les EPCI puissent anticiper leurs budgets à venir.

Le Conseil Syndical, sur la proposition de M. le Président et après en avoir délibéré, décide (à l'unanimité) :

- **D'ENGAGER le débat avant de se prononcer sur le budget 2025 qui sera soumis au vote de l'assemblée délibérante.**

Echanges :

M. François MANDELLI se questionne sur le report de l'excédent cumulé alors qu'une augmentation de la cotisation est prévue.

- *M. le Vice-Président Olivier JACQUINET explique que les dépenses du syndicat sont supérieures aux recettes tous les ans d'environ 100 000 €. Le report de l'excédent cumulé, qui s'amenuise chaque année, doit permettre au syndicat de poursuivre son activité jusqu'à la fin du mandat. L'évolution de la cotisation n'est prévue qu'à partir de 2026.*

M. Philippe ETCHETO demande quel est l'historique de l'évolution de la cotisation.

- *M. le Président Jean-Pierre ABEL rappelle que le montant de la cotisation avait été abaissé de 1,40 à 1€ par habitant en 2022 (en raison notamment de l'abandon d'une enquête ménages déplacements à l'échelle départementale à laquelle le syndicat devait alors contribuer).*

5. Questions diverses

Aucune autre question n'est soulevée.

L'ordre du jour du Comité syndical étant clos et plus aucune observation n'étant formulée, M. le Président Jean-Pierre ABEL remercie les élus pour leur présence et lève la séance à 19 heures 20.

Séance de 19h30 - Ordre du jour

1. Désignation d'un secrétaire de séance (rapport 2025-03-05)
2. Adoption du montant de la cotisation 2025 (rapport 2025-03-06)
3. Adoption du Compte Financier Unique 2024 (rapport 2025-03-07)
4. Affectation du résultat 2024 (rapport 2025-03-08)
5. Adoption du Budget Primitif 2025 (rapport 2025-03-09)
6. Présentation du Rapport d'activités 2024 et programme de travail 2025
7. Information ZAN, SRADDET, SCoT, PLU(i)
8. Projet de nouveaux locaux
9. Retour sur les avis émis sur les projets, plans et programmes
10. Questions diverses

Déroulé de séance

1. Délibération n°2025-03-05 : Désignation d'un secrétaire de séance

M. le Président Jean-Pierre ABEL propose à l'assemblée de désigner, parmi les élus présents lors de cette séance, celui le plus jeune comme secrétaire de séance.

Le Conseil Syndical, après accord de l'intéressé et, sur la proposition de M. le Président et après en avoir délibéré, décide (à l'unanimité) :

- **DE DESIGNER Mme Aurélie COLLOT comme secrétaire de séance.**

2. Délibération n°2025-03-06 : Adoption du montant de la cotisation 2025

M. le Président Jean-Pierre Abel rappelle que le montant de la cotisation avait été abaissé à 1€ par habitant en 2022, en raison de l'abandon de l'étude ménages-déplacements et dans l'objectif de réduction progressive de l'excédent cumulé pendant la période de mise en œuvre du SCoT. Il propose à l'assemblée le maintien de la cotisation à 1€ par habitant pour 2025 (sur la base INSEE de la population légale municipale en vigueur au 1^{er} janvier 2025).

M. le Président Jean-Pierre Abel mentionne l'évolution à venir de la cotisation, soit à 1,40 € en 2026, soit en deux paliers avec un passage à 1,20 € en 2026 puis à 1,40 € en 2027. Cette évolution permettra de préparer l'avenir dans la perspective d'une possible évolution du SCoT après 2026.

Echanges :

M. Patrick GROSJEAN propose de modifier le projet de délibération pour acter dès à présent l'évolution à venir.

- *M. le Président Jean-Pierre ABEL préfère reporter cette décision au prochain Comité syndical, par respect pour les EPCI membres du syndicat à qui un courrier d'accompagnement sera envoyé.*

Le Conseil Syndical, sur la proposition de M. le Président et après en avoir délibéré, décide (à l'unanimité) :

- **D'ADOPTER le versement, par chaque Etablissement Public de Coopération Intercommunale, d'une cotisation de 1€ par habitant pour l'année 2025 ;**
- **D'INSCRIRE la recette correspondante au budget primitif 2025 ;**
- **D'AUTORISER Monsieur le Président ou son représentant à recouvrer cette recette.**

3. Délibération n°2025-03-07 : Adoption du Compte Financier Unique 2024

M. le Président étant sorti de la salle, M. le Vice-Président Olivier JACQUINET présente à l'assemblée le compte financier unique 2024 du syndicat, décliné comme suit :

- Résultat de clôture 2023 : 467 983,23 €
- Résultat de l'exercice 2024 : -103 205,84 €
- Résultat de clôture 2024 : 364 777,39 €

Le Conseil Syndical, sur proposition de M. le Vice-Président Olivier JACQUINET et après en avoir délibéré, décide (à l'unanimité) :

- **D'ADOPTER le compte financier unique 2024 tel que présenté.**

M. le Vice-Président Olivier JACQUINET remercie le Président pour sa gestion rigoureuse du syndicat.

4. Délibération n°2025-03-08 : Affectation du résultat 2024

M. le Président rappelle qu'il convient de procéder à l'affectation du résultat de l'exercice 2024 issu du compte financier unique, et en présente les principes.

Le Conseil Syndical, sur proposition de M. le Président et après en avoir délibéré, décide (à l'unanimité) :

- **D'APPROUVER la proposition d'affectation du résultat 2024 sur l'exercice 2025.**

5. Délibération n°2025-03-09 : Adoption du Budget Primitif 2025

M. le Président Jean-Pierre ABEL expose à l'assemblée les principaux postes de dépenses de fonctionnement du syndicat en 2025, les recettes étant constituées des cotisations des EPCI membres pour un montant de 257 192 €.

Les dépenses et recettes de la section investissement sont également présentés, s'élevant à 43 869,39 €. Le budget est présenté à l'équilibre.

Le Conseil Syndical, sur proposition de M. le Président et après en avoir délibéré, décide (à l'unanimité) :

- **D'ADOPTER le budget primitif 2025 tel que présenté,**
- **D'AUTORISER Monsieur le Président ou son représentant à l'exécuter, dans la limite des crédits disponibles.**

6. Présentation du Rapport d'activités 2024 et programme de travail 2025

Mme Claudie LEITZ présente à l'assemblée le Rapport d'activités diffusé à l'ensemble des délégués, communes et EPCI membres ainsi qu'aux partenaires du syndicat.

Suite au travail de sensibilisation mené en 2023 auprès des élus des territoires sur la mise en compatibilité de leurs documents d'urbanisme avec le SCoT, l'année 2024 a été largement dédiée à l'accompagnement des communes dans l'évolution de leurs Plans Locaux d'Urbanisme et Cartes Communales (65 procédures suivies en 2024, 41 en 2023).

En parallèle, le syndicat a publié un Guide de compatibilité diffusé aux collectivités, partenaires et bureaux d'études en charge des procédures engagées, afin de contribuer à la déclinaison technique des orientations du SCoT dans les documents d'urbanisme.

Enfin, plusieurs publications sont venues enrichir les outils de suivi du SCoT : le 3^e numéro du Référentiel des territoires de l'Aube ainsi que le 2^e numéro du Cahier de l'économie, actualisant l'inventaire des Zones d'Activité Economique à l'échelle des EPCI.

M. Gilles JACQUARD souligne l'importance et la qualité du travail réalisé tout au long de l'année par l'équipe du syndicat.

Mme Claudie LEITZ présente ensuite le programme de travail de l'année 2025. La mission de suivi des documents d'urbanisme sera poursuivie avec la production des avis sur les projets arrêtés, mais également le suivi des démarches engagées par les communes en 2024 constituant la 2^e vague de mise en compatibilité avec le SCoT, et la participation au démarrage des PLUi de TCM et du Pays d'Othe. L'année 2025 sera également consacrée à l'établissement du bilan du SCoT à 6 ans tel que prévu par le code de l'urbanisme, devant permettre d'analyser les résultats de son application.

M. Olivier JAQUINET note que suite aux élections municipales et communautaires en 2026, les collectivités seront de nouveau interrogées sur le transfert de la compétence PLU aux intercommunalités.

Le Comité syndical prend bonne note de ce point d'information.

7. Information ZAN, SRADDET, SCoT et PLU(i)

Au titre des informations, M. le Président Jean-Pierre Abel souhaite partager avec l'assemblée un récapitulatif du contexte sur les objectifs de sobriété foncière, afin d'apporter des éléments d'éclairage sur l'articulation entre SRADDET, SCoT et PLU(i). Il rappelle le climat compliqué dans lequel s'inscrivent actuellement les procédures de mise en compatibilité des documents d'urbanisme avec le SCoT, perturbé par la déclinaison du ZAN et la modification en cours du SRADDET par la Région Grand Est, ainsi que par les questions soulevées par un nouveau projet de loi au niveau national (TRACE). Il informe qu'il a interpellé le Président de la Région Franck Leroy sur ce sujet lors de la présentation du Pacte de la ruralité à Troyes le 21 mars 2025.

Une présentation est projetée, revenant sur les différentes étapes ayant conduit la Région, depuis 2021, à décliner le ZAN et définir des enveloppes foncières aux territoires. Le SCoT des Territoires de l'Aube se voit ainsi attribuer une enveloppe de 363 ha représentant un effort de réduction de 75% de la consommation d'espaces agricoles, naturels et forestiers, considérée comme inacceptable.

Le syndicat DEPART et les EPCI étant consultés pour avis sur le projet de SRADDET modifié, M. le Président Jean-Pierre Abel indique son souhait que l'avis du syndicat reflète la position de l'ensemble des intercommunalités du périmètre du SCoT.

Echanges :

Les membres du Comité syndical rejoignent l'analyse du syndicat sur la méthode de la Région pour définir les objectifs de sobriété foncière, questionnant fortement les équilibres et la notion d'équité territoriale au vu des écarts constatés entre les territoires. M. Olivier DUQUESNOY souligne l'impact du principe de la garantie communale (1 ha par commune) ayant conduit la Région à reconsidérer les enveloppes pour certains territoires.

M. Fabrice POCHOLLE et M. Olivier JACQUINET proposent qu'une trame commune suffisamment argumentée soit proposée par le syndicat aux EPCI afin de faciliter leurs avis.

Mme Solange GAUDY et M. Bruno DEZOBRY proposent qu'une réunion soit organisée avec l'ensemble des EPCI afin que chacun prenne connaissance des éléments présentés par le syndicat.

- M. le Président Jean-Pierre ABEL répond favorablement aux demandes exprimées, en proposant que le syndicat travaille à la rédaction d'une trame d'avis commune et organise prochainement une rencontre des Présidents des EPCI membres.

Le Comité syndical prend bonne note de ces informations.

8. Projet de nouveaux locaux

M. le Président Jean-Pierre Abel présente à l'assemblée les futurs locaux du syndicat situés à l'Espace Régley. Le lot retenu, d'une superficie un peu plus grande que les locaux actuels, permet d'accueillir 3 à 4 espaces de bureaux avec un aménagement léger à prévoir, offre un accès à des salles de réunions de capacités variées permettant d'envisager Bureaux voire Comités, offre des possibilités de stationnement facilitées, ainsi que la mise à disposition en sous-sol d'un local d'archive. Ce projet permettra au syndicat de disposer de bonnes conditions de fonctionnement, et d'asseoir son positionnement au sein d'un bâtiment tertiaire où d'autres structures institutionnelles sont présentes (CCI, Chambre d'agriculture, SEM Energie...).

Le Comité syndical prend bonne note de ce projet.

9. Retour sur les avis émis sur les projets, plans et programmes

Une information sur les derniers avis émis par le syndicat est restituée à l'assemblée : projet de PLU de Pavillon-Sainte-Julie (avis favorable avec recommandations et réserves), projet de Carte communale de Balignicourt (avis favorable avec une recommandation) et projet de PLU d'Arcis-sur-Aube (avis favorable avec recommandations et une réserve).

Le Comité syndical prend bonne note de ces avis.

10. Questions diverses

Aucune autre question n'est soulevée.

L'ordre du jour du Comité syndical étant clos et plus aucune observation n'étant formulée, M. le Président Jean-Pierre ABEL remercie les élus pour leur présence et lève la séance à 21 heures 15.

**La secrétaire de séance,
Mme Aurélie COLLOT**



**Le Président,
M. Jean-Pierre ABEL**

